

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures quinze en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GOUIFFES Jean-Claude, Maire

Date de convocation : 18 Septembre 2018

Date d'affichage : 18 Septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 11

Étaient présents : GOUIFFES Jean-Claude, Maire - ALANOU Jean - JACOB Aimée - LE MAO Jean-Yves - GUILLOU Stéphane - RANNOU Didier - TOULGOAT Christophe - BOUARD Christian - CADIOU Laurence - PLUSQUELLEC Catherine - SCOUARNEC Andrée

Absents excusés : LE CLEC'H Yannick et MENGUY Isabelle

Secrétaire de séance : TOULGOAT Christophe

Était également présent Monsieur Joël GARIN, trésorier pour la présentation des admissions en non-valeur et des décisions modificatives de crédits.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 Mai 2018.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activités de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille de l'année 2017 et rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2017
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau de l'année 2017
- Convention de servitude au profit de MEGALIS pour l'implantation d'une armoire technique
- Budget Commune et Service Eau : Admission en non-valeur
- Décisions modificatives de crédits
- Modification du tableau des emplois
- Questions diverses

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE DE L'ANNEE 2017 et RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DE L'ANNEE 2017

Monsieur Jean ALANOU, vice-président à la Communauté de Communes de Haute Cornouaille, a présenté le rapport d'activités 2017 et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2017 de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille ainsi que le rapport du SIRCOB.

Le Conseil Municipal, prend note de la présentation de ces rapports.

Délibération reçue à la Préfecture le 26 Septembre 2018

Un CD Rom contenant tous ces rapports est à la disposition des élus.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2017

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 2 Février 1995 a rendu obligatoire la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Maire présente le rapport concernant l'année 2017 à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve ce rapport et décide de le transmettre à Monsieur Le Préfet du Finistère.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 26 Septembre 2018

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE MEGALIS POUR L'IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE TECHNIQUE

Le Maire fait part au Conseil que dans le cadre du déploiement de la Fibre Optique, une armoire technique doit être implantée sur la parcelle cadastrée section AC N°91 située Rue du Lavoir appartenant à la commune, engendrant une servitude de 5 M2. Une convention de servitude doit donc être établie entre le syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne domicilié à Cesson Sévigné et la Commune afin de définir notamment les droits et obligations des parties, la durée et l'effet de la convention.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention de servitude telle que décrite ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Le Maire à signer la convention de servitude au profit de Mégalis pour l'implantation d'une armoire technique.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 26 Septembre 2018

OBJET : COMMUNE : ADMISSION EN NON-VALEUR

Le receveur municipal demande l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables concernant le budget de la commune selon la liste établie par ses soins pour un montant total de 2.50 €uros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 2.50 €uros concernant le budget de la commune. Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets, article 6541.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 26 Septembre 2018

OBJET : SERVICE EAU : ADMISSION EN NON-VALEUR

Le receveur municipal demande l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables concernant le budget du service d'eau selon la liste établie par ses soins pour un montant total de 489.26 €uros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 489.26 €uros concernant le budget du service d'eau. Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets, article 6541.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 26 Septembre 2018

OBJET : BUDGET COMMUNE : DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS- ANNEE 2018

Monsieur Le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2018 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits et de voter des crédits supplémentaires ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	5 266.80 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 266.80 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	5 266.80 €	0.00 €	5 266.80 €
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0.00 €	15 336.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2041482 : Autres communes - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 336.00 €
TOTAL 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	15 336.00 €	0.00 €	15 336.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	20 602.80 €	0.00 €	20 602.80 €
Total Général		20 602.80 €		20 602.80 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les virements de crédits ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 26 Septembre 2018

OBJET : BUDGET SERVICE D'EAU : DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS – ANNEE 2018

Monsieur Le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2018 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits et de voter des crédits supplémentaires ci-après :

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
C/6541 : Créances admises en non valeur	+ 200.00	
C/022 : Dépenses imprévues	- 200.00	
TOTAL	0.00	0.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les virements de crédits ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 26 Septembre 2018

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS – ANNEE 2018

Monsieur Le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2018 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits et de voter des crédits supplémentaires ci-après :

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT		
C/ 6742 : Subvention exceptionnelle d'équipement	+ 5 000.00	
C/7588 : Autres produits de gestion courante		+ 5 000.00
TOTAL	+ 5 000.00	+ 5 000.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les virements de crédits ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 26 Septembre 2018

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services et de fixer les grades possibles pour ces emplois. Afin de prendre en compte l'évolution des tâches assignées aux agents de la collectivité. Il convient de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Suppression de l'emploi de secrétaire de mairie associé au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
- Recalibrage de l'emploi de secrétaire de mairie du grade adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Recalibrage de l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles du grade A.T.S.E.M. principal de 2^{ème} classe au grade A.T.S.E.M. principal de 1^{ère} classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion du Finistère,

DECIDE :

- d'adopter les modifications ci-dessous
- de modifier comme suit le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 1^{er} Octobre 2018

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Saint-Goazec, chapitre 012.

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3 e	POSTE POURVU	POSTE VACANT	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Service Administratif	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	NON	1	0	TC
	Agent d'accueil postal et population	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	NON	1	0	TNC 21h/semaine
Service technique	Agent polyvalent du service technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	NON	1	0	TC
	Agent polyvalent du service technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	NON	1	0	TC

Service Scolaire et périscolaire	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème Classe	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1 ^{ère} classe	<i>NON</i>	1	0	TNC annualisé 31h/semaine
	Agent de restauration et d'entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	<i>NON</i>	1	0	TNC annualisé 17.5h/semaine
	Agent de surveillance et d'entretien des locaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	<i>NON</i>	1	0	TNC annualisé 20h/semaine

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 26 Septembre 2018

Questions diverses :

- Travaux au cimetière : la Communauté de communes procède actuellement aux travaux d'enrobés des allées de l'ancien cimetière.
- Suite aux problèmes récurrents de déjections canines sur les trottoirs et autres lieux publics, il est rappelé aux propriétaires des chiens qu'ils sont tenus de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.